

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

ISSN 1718-7125

This document is also available in English.

Table des matières

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2011-2012

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Organigramme du Ministère	8
Lois	10
Organismes, conseils et commissions	13

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)	18
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	18

ANNEXE : Rapport annuel 2010-2011 20 |

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2010-2011	28
---	----

Partie 1 : Plan axé sur les résultats publié 2011-2012

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Vue d'ensemble du ministère

Vision

L'Ontario disposera d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif et la qualité de vie de la province.

Mandat

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités oriente et façonne les systèmes d'éducation postsecondaire, d'emploi et de formation de la province. Il alloue un financement au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités financées par les deniers publics, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs.

Le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité au moyen de règlements relatifs aux frais de scolarité, de dépenses en immobilisations, d'un régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, et de mécanismes de financement et de responsabilisation ciblés.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière d'éducation des adultes et de formation liées au marché du travail et fixe des normes relatives à la formation professionnelle, par exemple en ce qui a trait à l'accréditation et à l'apprentissage des gens de métier. Il gère également les services et les programmes provinciaux de formation professionnelle et de préparation au marché du travail, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et entreprend des activités de recherche et de planification sur le marché du travail.

STRATÉGIES DU MINISTÈRE

L'avantage concurrentiel de l'Ontario est sa population. La province ne peut que réussir lorsque sa population dispose des possibilités et des outils dont elle a besoin pour atteindre son plein potentiel.

Dans l'économie mondiale actuelle, l'éducation et les compétences sont essentielles à la réussite de chacun et la pierre angulaire de la croissance et de la prospérité de la province.

D'ici 2020, on s'attend à ce que des études postsecondaires ou une formation professionnelle soient requises pour 70 % des nouveaux emplois, y compris les emplois de premier échelon.

Une main-d'œuvre compétente et qualifiée attire les emplois et les investissements qui renforcent la province et contribuent à une qualité de vie élevée. Elle procure aussi

d'autres avantages comme des taux de pauvreté inférieurs et de meilleurs résultats dans le domaine de la santé et contribue au PIB.

C'est pourquoi le gouvernement continue d'investir dans le système d'éducation postsecondaire.

Le plan Vers des résultats supérieurs de l'Ontario, qui représente un investissement de 6,2 milliards de dollars, a produit des résultats notables et a contribué à l'amélioration du système d'éducation postsecondaire de la province. Il a entre autres fait en sorte qu'un nombre supérieur de personnes fréquentent les universités et les collèges ou apprennent un métier, que les places dans les programmes des cycles supérieurs liés à des domaines importants pour l'économie sont plus nombreuses et que le taux d'accession aux études postsecondaires est plus élevé.

Le plan Ontario ouvert sur le monde s'appuie sur les réussites précédentes et a déjà commencé à produire des résultats. L'investissement de 8,1 milliards de dollars en 2010-2011 a eu des effets positifs, notamment :

- Quelque 200 000 nouveaux étudiants font des études postsecondaires ou apprennent un métier depuis 2002-2003.
- Les subventions et les prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) ont été améliorés pour aider plus de familles à assumer les coûts de l'éducation postsecondaire; environ 210 000 Ontariennes et Ontariens en ont profité en 2010-2011.
- Le taux d'accession aux études postsecondaires a augmenté, passant de 56 % en 2002-2003 à 63 %, ce qui se rapproche de l'objectif de 70 %.
- Le taux de diplomation dans les universités est passé de 73 % depuis 2002-2003 à 79 % en 2009-2010, et celui dans les collèges est passé de 57 % à 64 % la même année.
- La campagne de sensibilisation *Faites de votre passion votre carrière* a été lancée pour inciter des étudiants potentiels à faire des études postsecondaires et pour leur faire connaître les mesures d'aide financière.
- Un nouveau site Web a été créé, avec des outils interactifs, de l'information à jour et des fonctions de navigation améliorées.

En réponse à la récession mondiale, le gouvernement a porté le budget d'Emploi Ontario pour les emplois et la formation professionnelle à environ 1,6 milliard de dollars par année en 2009-2010 et en 2010-2011. Ces investissements visent particulièrement les services pour aider les travailleurs touchés par la crise économique. Voici quelques-unes des réalisations.

- Emploi Ontario aide plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens chaque année, notamment :
 - o les employeurs, qui peuvent utiliser le réseau pour trouver des travailleurs qui possèdent les compétences qu'ils recherchent;

- o les travailleurs licenciés qui bénéficient de programmes de formation professionnelle et d'autres services d'emploi et de planification de carrière;
 - o les travailleurs, les apprentis, les nouveaux arrivants et les jeunes qui ont accès à l'apprentissage permanent.
- Le 1^{er} août 2010, les Services d'emploi, un nouveau modèle de prestation de services à guichet unique, ont été lancés pour mieux répondre aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi, des employeurs et des communautés de la province. Le programme est mis en œuvre par un réseau de 171 fournisseurs de services exploitant 435 points de service en Ontario.
- En 2010-2011, le programme Emplois d'été Ontario a aidé plus de 130 000 jeunes à obtenir un emploi d'été.
- Le programme Deuxième carrière a aidé quelque 42 000 personnes à suivre une formation depuis juin 2008 (en date du 31 mars 2011).
- En Ontario, plus de 120 000 apprentis apprennent un métier de nos jours, soit 60 000 de plus qu'en 2002-2003.
- Le nombre de nouvelles inscriptions annuelles à des programmes d'apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 28 000 en 2009-2010.

Au cours de la prochaine année, nous allons continuer à investir dans l'éducation postsecondaire et à prendre appui sur nos réussites. Grâce au plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement appuiera la création de nouveaux emplois en investissant dans les collèges, les universités, la formation professionnelle et les programmes d'emploi.

Il va continuer à appuyer l'éducation postsecondaire en prenant des mesures pour faire passer le taux d'accession aux études postsecondaires en Ontario à 70 %. Il continuera aussi à garantir à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université.

Pour atteindre ses objectifs, l'Ontario modernisera le système d'éducation postsecondaire et améliorera l'expérience des étudiants. Pour améliorer l'accès aux collèges et aux universités, le gouvernement va continuer à renforcer l'aide aux études.

Il va aussi continuer à promouvoir à l'étranger les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario pour accroître le taux d'inscription d'étudiants étrangers de 50 % en cinq ans, tout en garantissant une place aux étudiants ontariens qualifiés.

L'Ontario va continuer d'aider les personnes au chômage et celles qui ont besoin de se perfectionner, d'apprendre un nouveau métier, de suivre une formation en apprentissage ou d'améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture.

Pour appuyer les apprenants adultes, le gouvernement va commencer à mettre en œuvre le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario. En outre, il va continuer à soutenir la prestation des Services d'emploi dans la province.

Au titre de l'engagement permanent envers la responsabilisation et l'efficacité, le gouvernement va continuer à veiller à la réussite du programme Deuxième carrière et a mis en place le Système d'information d'Emploi Ontario pour contribuer à la prestation de services intégrés.

Priorités du ministère : l'éducation postsecondaire

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuiera l'objectif gouvernemental de renforcer le système de formation et d'éducation postsecondaire de l'Ontario en collaborant avec ses partenaires pour réaliser les priorités fondamentales suivantes :

1. transformer le système d'éducation postsecondaire pour répondre aux impératifs de l'économie de l'innovation;
2. accroître le nombre de travailleurs qualifiés et compétents de la province en élargissant l'accès à l'éducation et à la formation et en offrant davantage de programmes;
3. prôner une culture de formation et d'apprentissage continu.

Transformer le système d'éducation postsecondaire

Pour obtenir un bon emploi au XXI^e siècle, il faut avoir une bonne éducation. Au cours des années à venir, on estime que des études postsecondaires seront requises pour 70 % des emplois en Ontario, ainsi la demande sera forte pour des diplômés d'universités ou de collèges et des travailleurs de métiers spécialisés.

Le vieillissement de la population, la concurrence mondiale pour les travailleurs qualifiés et le changement radical dans les technologies utilisées en milieu de travail stimulent la demande pour les personnes qui détiennent des compétences et des connaissances spécialisées.

Pour relever ce défi, l'Ontario concentre ses efforts sur l'établissement du meilleur système d'éducation postsecondaire au monde et d'un éventail de programmes de formation et d'apprentissage de grande qualité.

Le budget de 2011, *Remonter la pente pour un avenir meilleur*, allouait plus de 64 millions de dollars en 2011-2012, ce montant devant atteindre 309 millions de dollars en 2013-2014, afin d'accorder des subventions de fonctionnement supplémentaires aux collèges et universités, soutenant ainsi la création de plus de 60 000 places d'ici 2015-2016. Ces fonds s'inscrivent dans la tradition gouvernementale d'assurer le financement complet de la croissance des effectifs.

Pour aider à accroître le taux d'accession aux études postsecondaires, l'Ontario aidera les étudiants à faire des choix éclairés avant, pendant et après leurs études postsecondaires.

Le gouvernement va continuer à soutenir l'apprentissage actif (comme les stages et les programmes d'éducation coopérative) pour mieux préparer les étudiants au marché du travail et leur faire vivre des expériences pertinentes et diversifiées.

Priorités du ministère

- Faire passer le taux d'accession aux études postsecondaires à 70 %
- Garantir à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université
- Améliorer et moderniser le système d'éducation postsecondaire
- Améliorer davantage les taux de transition de l'école secondaire aux établissements d'enseignement postsecondaire
- Améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire grâce à un nouveau système de reconnaissance des crédits
- Créer un institut ontarien d'enseignement en ligne afin d'offrir les cours des meilleurs professeurs des établissements d'enseignement postsecondaire ontariens directement dans les foyers des personnes qui désirent poursuivre des études supérieures
- Augmenter de 50 % le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers tout en garantissant une place aux étudiants ontariens

Accroître la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario

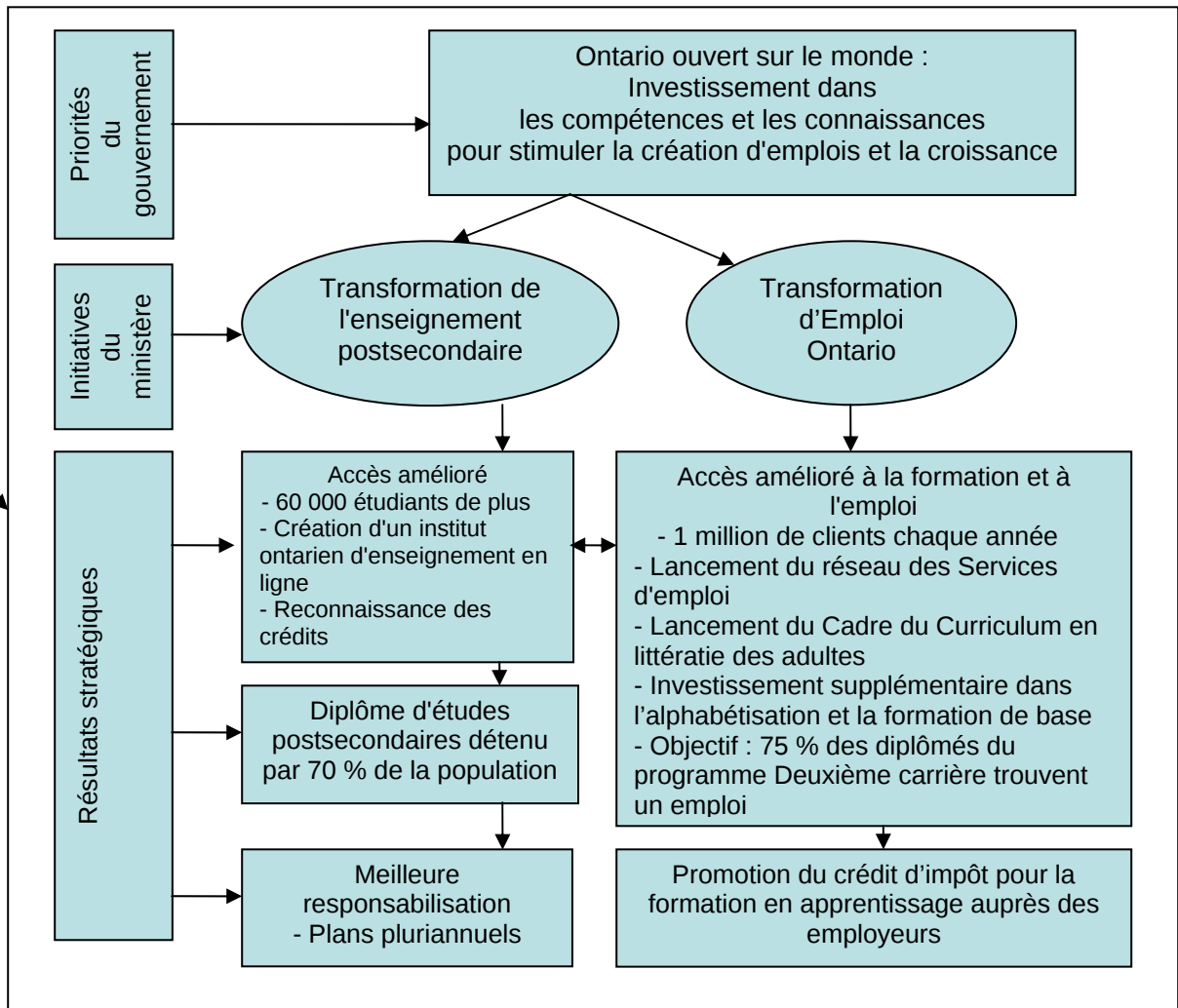
L'Ontario dispose d'un important vivier de capital humain inexploité. Les Autochtones, les personnes handicapées, les jeunes à risque et à faible revenu sont tous sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire, la formation en milieu de travail, les programmes de formation professionnelle et le marché du travail en soi. Ces Ontariennes et Ontariens font face à des défis particuliers et nous nous sommes donné comme objectif de les aider à obtenir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réussir.

La mise en œuvre de l'Ordre des métiers, un organisme professionnel pour le système provincial d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés, se poursuit et devrait être achevée d'ici juillet 2012. L'Ordre va poursuivre son travail visant à définir les structures de gouvernance et à élaborer des règlements qui tiendront compte des besoins des employeurs, des employés, des apprentis et de la population ainsi que des impératifs de l'économie.

Priorités du ministère

- Augmenter le financement des emplois d'été pour les jeunes
- Augmenter le financement pour les programmes d'alphabétisation
- Poursuivre la mise en œuvre de la transformation d'Emploi Ontario
- Mettre en œuvre le nouveau Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario
- Poursuivre la prestation des programmes de formation professionnelle et les programmes d'emploi

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS



MESURES DE PERFORMANCE 2011-2012

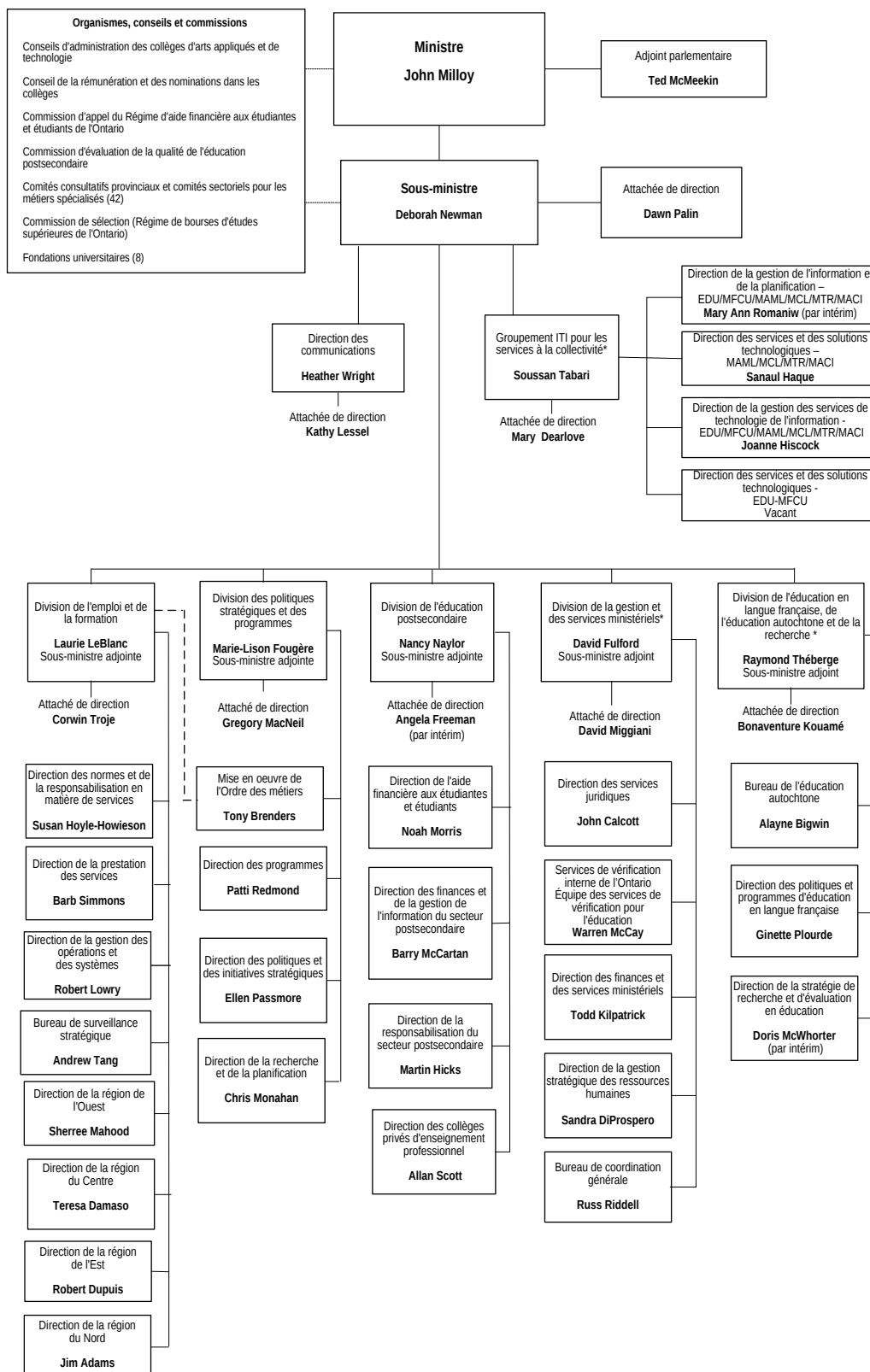
Ontario ouvert sur le monde

- Porter le taux d'accession aux études postsecondaires en Ontario à 70 % d'ici 2020, et accroître le nombre d'étudiants étrangers de 50 % en cinq ans tout en garantissant une place aux étudiants ontariens.
- Accroître les effectifs de plus de 60 000 étudiants d'ici à 2015-2016.
- Créer 15 000 places de plus qu'en 2002-2003 pour les programmes d'études supérieures d'ici à 2011-2012.

Emploi Ontario

- 70 % des clients du Programme d'alphabétisation et de formation de base obtiendront un emploi ou poursuivront leurs études ou leur formation, comparativement à 55 % en 2001-2002.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités



* Relève du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités

4 avril 2011

LOIS

Loi de 2008 sur l'Université Algoma, L.O. 2008, chap. 13

Confère à l'université la mission particulière d'être axée sur l'enseignement et de cultiver l'apprentissage interculturel entre les communautés autochtones et les autres. Le droit d'attribuer des grades universitaires sera octroyé à l'université à une date déterminée par proclamation.

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, L.O. 1998, chap. 22

Établit le cadre des programmes de formation en apprentissage dans les métiers ne relevant pas du secteur de la construction et la reconnaissance professionnelle des apprentis et des compagnons. (Sera abrogée à une date déterminée par proclamation.)

Partie VII de la Loi sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 1990, chap. 15

[Nota : Le reste de la loi a été abrogé le 8 octobre 2008.]

La partie VII décrit la composition et les devoirs de la Commission des relations de travail dans les collèges.

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 2008, chap. 15

Établit le cadre de négociation collective provincial pour le corps professoral et le personnel de soutien à temps plein et à temps partiel des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, L.O. 2005, chap. 28, Annexe G

Établit le conseil consultatif chargé de conseiller le ministre sur la façon d'améliorer la qualité du secteur d'éducation postsecondaire.

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M.19

Établit les pouvoirs généraux et le rôle de supervision du ministère et du ministre et leur donne le pouvoir d'octroyer des prêts et des subventions aux étudiants ainsi qu'aux résidents en médecine.

Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe F

Établit le cadre législatif régissant les collèges d'arts appliqués et de technologie, y compris leurs mandats et leurs objectifs et statuts à titre d'organismes de la Couronne, ainsi que le pouvoir du ministre d'émettre des lignes directrices et d'intervenir dans les affaires des collèges dans certaines circonstances.

Loi de 2002 sur l'École d'art et de design de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe E
Détermine l'établissement et l'autorise à décerner des baccalauréats et des maîtrises en beaux-arts et design ainsi que des maîtrises ès arts.

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, L.O. 2009, chap. 22
Établit l'Ordre des métiers de l'Ontario pour réglementer l'exercice des métiers et régir les membres de l'Ordre et certains employeurs. (Articles 1, 9, 12, 25, 62, 63, 72-76, 78-81, 88, 92-93 et 95 en vigueur. Le reste de la Loi entrera en vigueur par proclamation, prévue pour juillet 2012.)

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre, L.O. 2009, chap. 24
Établit le Code de mobilité de la main-d'œuvre pour les organismes de réglementation en ce qui concerne la certification et l'agrément des personnes détenant un certificat dans des métiers et emplois dans d'autres provinces et territoires canadiens.

Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire, L.O. 2000, chap. 36
Interdit à toute personne de décerner des grades ou de se présenter comme une université sans en avoir été autorisée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou sans avoir reçu le consentement du ministre. Établit aussi la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire chargée de conseiller le ministre au sujet des demandes de consentement.

Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel, L.O. 2005, chap. 28, Annexe L
Loi exhaustive qui assure la protection des consommateurs, exige l'enregistrement des établissements privés offrant des programmes de formation professionnelle et régir les conditions d'enregistrement.

Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier, L.R.O. 1990, chap. T.17, ainsi modifiée
Établit le cadre des programmes de formation en apprentissage dans les métiers relevant du secteur de la construction et la reconnaissance professionnelle des apprentis et des compagnons. (Sera abrogée à une date déterminée par proclamation.)

Loi sur les pouvoirs des universités en matière d'expropriation, L.R.O. 1990, chap. U.3
Détermine quelles sont les universités autorisées à exproprier des biens-fonds et stipule que les expropriations doivent être effectuées conformément à la Loi sur l'expropriation.

Loi de 1992 sur les fondations universitaires, L.O. 1992, chap. 22

Établit les fondations pour certaines universités désignées. Chaque fondation est un organisme de la Couronne et les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe O

Détermine l'établissement et lui donne le droit de décerner des diplômes généraux.

Nota :

1. *Cette liste ne comprend pas les lois non consolidées relatives aux universités ni les lois d'intérêt privé, y compris certaines lois liées à des universités qui reçoivent une aide publique par l'intermédiaire du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités; elle ne comprend pas non plus les lois exclusivement modificatives.*

Mars 2011

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Nom	Description	Prévisions 2011-2012 - Dépenses	Prévisions 2011-2012 - Revenus	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Dépenses	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Revenus	Chiffres réels 2009-2010 - Dépenses	Chiffres réels 2009-2010 - Revenus
Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	En vertu de la <i>Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges</i> , la responsabilité des négociations collectives des collèges a été transférée au Conseil des employeurs des collèges, organisme non gouvernemental sans but lucratif, qui a été mis sur pied le 1 ^{er} avril 2010. Des modifications réglementaires ont été apportées par le lieutenant-gouverneur en conseil afin de transférer les responsabilités restantes du Conseil relatives à la nomination des membres externes des conseils d'administration des collèges à compter du 1 ^{er} octobre 2010 à deux tiers des nominations effectuées directement par les collèges; un tiers par décret en conseil. La nomination du tiers des membres externes des conseils d'administration des collèges incombe maintenant au ministre. Le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges a été démantelé le 1 ^{er} octobre 2010.	s.o.	s.o.	179 418	s.o.	657 495	s.o.
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) a été établi en vertu de la <i>Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur</i> . Le mandat du Conseil est d'aider le ministre à améliorer tous les aspects de l'éducation postsecondaire, notamment : • en améliorant la qualité de l'éducation offerte dans le secteur; • en améliorant l'accès aux études postsecondaires;	5 000 000	s.o.	4 844 500	s.o.	5 000 000	s.o.

Nom	Description	Prévisions 2011-2012 - Dépenses	Prévisions 2011-2012 - Revenus	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Dépenses	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Revenus	Chiffres réels 2009-2010 - Dépenses	Chiffres réels 2009-2010 - Revenus
	- en améliorant la responsabilisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les fonctions du COQES, qui est désigné comme un service opérationnel, sont présentées dans la <i>Loi</i> et dans un protocole d'entente. Par exemple : - formuler des recommandations sur les objectifs à atteindre et les mesures de performance à utiliser pour évaluer le secteur postsecondaire, puis les présenter au ministre; - évaluer le secteur postsecondaire, présenter le rapport de l'évaluation au ministre et mettre ce rapport à la disposition du public; - effectuer des recherches sur tous les aspects de l'enseignement postsecondaire, notamment sur la conception et la mise au point de divers modèles d'enseignement postsecondaire, et renforcer la collaboration entre divers établissements d'enseignement postsecondaire.						
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario	Le Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario a été établi en vertu de la <i>Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage</i>. Il s'agit d'un service opérationnel dont le mandat est prescrit par la loi et consiste à désigner les membres du conseil d'administration de l'Ordre des métiers de l'Ontario. À titre d'organisme de réglementation, l'Ordre des métiers de l'Ontario : modernisera le système provincial d'apprentissage et de formation aux	517 000	s.o.	100 000	s.o.	s.o.	s.o.

Nom	Description	Prévisions 2011-2012 - Dépenses	Prévisions 2011-2012 - Revenus	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Dépenses	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Revenus	Chiffres réels 2009-2010 - Dépenses	Chiffres réels 2009-2010 - Revenus
	- métiers spécialisés; - encouragera plus de gens à exercer un métier, et aidera le système à mieux servir les employeurs, les artisans, les apprentis et les consommateurs; - établira des normes de formation et de certification pour servir le secteur des métiers spécialisés et l'intérêt public.						
Comité consultatif de l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)	Le Comité consultatif de l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) étudie les demandes de réexamen des personnes qui ont présenté une demande au RAFEO et fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le Régime.	23 160	s.o.	7 291	s.o.	9 724	s.o.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire	La Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités relativement aux demandes d'approbation présentées, en vue d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire ou d'utiliser le terme « université », par des établissements ontariens privés, nouveaux ou existants, qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	799 900	50 000	706 205	90 000	616 737	105 000

Nom	Description	Prévisions 2011-2012 - Dépenses	Prévisions 2011-2012 - Revenus	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Dépenses	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Revenus	Chiffres réels 2009-2010 - Dépenses	Chiffres réels 2009-2010 - Revenus
Comités consultatifs provinciaux (et comités de l'industrie) pour les métiers spécialisés	Les comités consultatifs provinciaux (CCP) et les comités de l'industrie (CI) fournissent des conseils au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne l'établissement et la gestion des programmes de formation en apprentissage et des qualifications professionnelles. Les conseils des spécialistes de ces comités appuient la vision du ministère et l'engagement d'Emploi Ontario d'offrir des programmes de formation professionnelle pertinents et efficaces suivant les besoins. Les dépenses des CCP et des CI sont prévues dans les Autres charges directes de fonctionnement (ACDF) du ministère. Depuis le 1 ^{er} avril 2011, les CCP et les CI relèvent de l'Ordre des métiers.	150 000 pour les ACDF de la Direction de la prestation des services régionaux du MFCU pour soutenir la poursuite des activités des comités relevant de l'Ordre des métiers pour une période de six mois à compter du 1 ^{er} avril 2011	s.o.	193 156	s.o.	275 058	s.o.
Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)	La Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario) fournit des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités au sujet des politiques et de l'administration du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et choisit les candidats qui ont droit à un financement dans le cadre du programme.	9 000	s.o.	5 349	s.o.	5 417	s.o.

Nom	Description	Prévisions 2011-2012 - Dépenses	Prévisions 2011-2012 - Revenus	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Dépenses	Chiffres réels provisoires 2010-2011 - Revenus	Chiffres réels 2009-2010 - Dépenses	Chiffres réels 2009-2010 - Revenus
Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)	Le Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation, établi en 2006, conseille la surintendante ou le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) au sujet de l'administration du FAAF, notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des CPEP, aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP ferme ses portes. *Le FAAF est un compte destiné à des fins particulières autorisé par le ministère des Finances dans le Trésor (compte de passif) et comporte les sommes reçues ou recueillies par l'Ontario à des fins particulières. Le financement et les dépenses du FAAF ne sont pas inclus dans le rapport du ministère sur l'allocation et les dépenses.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Information financière du ministère

Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)	
Fonctionnement	6 749,96
Immobilisations	385,71
TOTAL	7 135,67

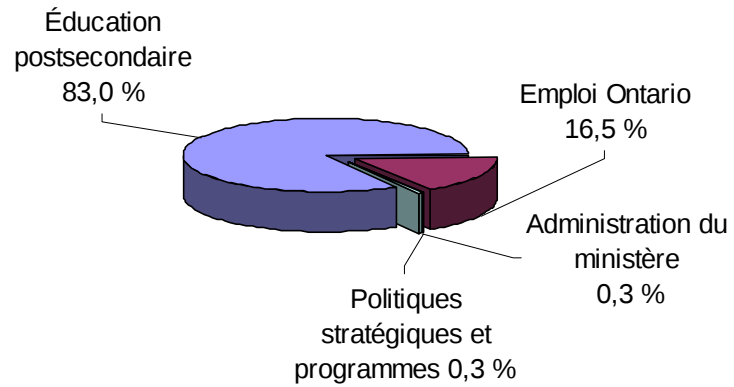
Note : Le total comprend les crédits législatifs et les consolidations. Il ne comprend ni l'actif de fonctionnement ni les biens immobilisés.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/programme	Prévisions 2011-2012	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011		Prévisions 2010-2011*	Chiffres réels provisoires 2010-2011*	Chiffres réels 2009-2010*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	18 170 400	215 000	1,2 %	17 955 400	18 572 700	16 436 361
Éducation postsecondaire	5 965 680 400	(940 801 900)	- 13,6 %	6 906 482 300	6 730 664 700	5 829 558 572
Emploi Ontario	1 184 983 100	(465 287 000)	- 28,2 %	1 650 270 100	1 416 759 700	1 546 968 182
Politiques stratégiques et programmes	22 427 400	3 857 500	20,8 %	18 569 900	17 689 100	16 670 561
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	7 191 261 300	(1 402 016 400)	- 16,3 %	8 593 277 700	8 183 686 200	7 409 633 676
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	30 841 014	2 671 000	9,5 %	28 170 014	30 920 214	39 040 578
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	7 222 102 314	(1 399 345 400)	- 16,2 %	8 621 447 714	8 214 606 414	7 448 674 254
Redressement de consolidation et autres redressements	(86 430 000)	430 163 300	- 83,3 %	(516 593 300)	(572 302 900)	(410 925 733)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 135 672 314	(969 182 100)	- 12,0 %	8 104 854 414	7 642 303 514	7 037 748 521
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	56 301 000	(2 500 000)	- 4,3 %	58 801 000	-	59 499 108
Emploi Ontario	13 150 000	(15 785 000)	- 54,6 %	28 935 000	-	17 142 039
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	69 451 000	(18 285 000)	- 20,8 %	87 736 000	-	76 641 147
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total des actifs	69 451 000	(18 285 000)	-20,8%	87 736 000	-	76 641 147

*Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2011.
Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres de 2011-2012, 2010-2011, 2009-2010 et 2008-2009 risque de ne pas être concluante.

Affectation 2010-2011 – Fonctionnement et immobilisations



Annexe

Rapport annuel 2010-2011

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuie l'engagement du gouvernement de renforcer les connaissances et les compétences de la main-d'œuvre de l'Ontario afin de préserver la compétitivité de la province dans l'économie mondiale fondée sur le savoir.

L'année dernière, le ministère a appuyé cet engagement au moyen de deux initiatives principales : Ontario ouvert sur le monde et Emploi Ontario.

Principales initiatives et résultats

L'objectif est d'avoir une main-d'œuvre hautement qualifiée et la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif de la province.

Faire d'une passion une carrière

Une campagne de publicité (Faites de votre passion votre carrière grâce à l'éducation), qui a surtout été menée en janvier et en février, faisait la promotion de l'éducation postsecondaire et de la généreuse aide financière offerte en Ontario. La campagne était diffusée à la télévision, au cinéma, dans les transports en commun, en ligne et sur support imprimé.

Cette campagne originale orientait les étudiants et leurs familles vers un site Web simplifié indiquant comment accéder à des programmes d'éducation postsecondaire et de formation abordables.

Emploi et formation

Ces deux dernières années, le gouvernement a alloué des fonds supplémentaires au programme Deuxième carrière, aux programmes d'apprentissage, aux programmes d'alphabétisation et de formation de base, aux programmes d'emplois d'été ainsi qu'aux initiatives à l'intention du Nord.

Programme Deuxième carrière

- Selon un sondage récent, 74 % des étudiants du programme Deuxième carrière ont trouvé un emploi en moyenne moins d'un an après l'obtention de leur diplôme.
- Depuis juin 2008, le programme a aidé quelque 42 000 personnes à suivre une formation.

Emploi Ontario

- Emploi Ontario a créé un nouveau service à guichet unique qui permet d'accéder à une gamme complète de programmes d'emploi et de formation pour aider les gens à trouver un emploi et à le garder.

- Les Services d'emploi ont été lancés le 1^{er} août 2010. Le programme est mis en œuvre par un réseau de 171 fournisseurs de services exploitant 435 points de service en Ontario.
- Dans son budget de 2010, le gouvernement de l'Ontario prévoyait un financement additionnel de 39 millions de dollars en 2010-2011 pour le programme Emplois d'été, y compris des ressources ciblées à l'intention des jeunes dans les quartiers à besoins élevés. Le programme a aidé plus de 110 000 étudiants à avoir accès à des emplois et des services à l'été 2010.
- Emploi Ontario fournit actuellement des services d'emploi et de formation à plus d'un million de personnes chaque année.

Programme d'alphabétisation et de formation de base

- Quelque 113 millions de dollars ont été investis dans le Programme d'alphabétisation et de formation de base en 2009-2010.
- Cet investissement soutient des programmes de plus de 200 organismes dans près de 340 points de services dans la province, notamment des collèges, des conseils scolaires et des organismes communautaires.

Formation en apprentissage et formation professionnelle

- En Ontario, quelque 120 000 apprentis apprennent un métier de nos jours, soit près de 60 000 de plus qu'en 2002-2003.
- Le nombre de nouvelles inscriptions annuelles à des programmes d'apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 28 000 en 2009-2010.
- À la fin de décembre 2010, 20 485 apprentis étaient inscrits pour 2010-2011. On se rapproche de l'objectif de 28 000 apprentis pour 2010-2011, qui a été formulé sur le vu des tendances observées dans les inscriptions lors des années précédentes.

Éducation postsecondaire

Éducation accessible et abordable

Grâce aux progrès réalisés au cours des huit dernières années, l'éducation postsecondaire est abordable et accessible à tous les Ontariennes et Ontariens qualifiés.

Participation accrue des Ontariennes et des Ontariens

Un nombre record d'Ontariennes et d'Ontariens ont maintenant l'occasion de faire des études postsecondaires ou de suivre une formation en apprentissage.

- Quelque 200 000 nouveaux étudiants fréquentent une université ou un collège ou apprennent un métier depuis 2002-2003.
- Plus de 40 % des jeunes de 18 à 24 ans fréquentent un collège ou une université de nos jours, ce qui représente une augmentation par rapport à 35 % en 2002-2003.

- Le nombre d'étudiants des cycles supérieurs dans les universités de l'Ontario a augmenté de 57 % depuis 2002-2003.

Aide financière aux études accrue

Le gouvernement veille à ce que les étudiants ontariens puissent compter sur une aide financière pour faire des études au collège ou à l'université. Dans le cadre de la Garantie d'accès aux études, le gouvernement travaille avec les établissements d'enseignement pour veiller à ce que personne ne soit dans l'impossibilité d'aller au collège ou à l'université par manque d'aide financière.

- Quelque 210 000 personnes ont profité en 2010-2011 des améliorations apportées au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).
- Environ 86 000 étudiants, soit le tiers des bénéficiaires du RAFEO qui fréquentent une université ou un collège, ont reçu une aide supplémentaire de la part de leur établissement d'enseignement cette année pour compléter l'aide reçue du RAFEO dans le cadre de la Garantie d'accès aux études.
- Les formulaires de demande pour le RAFEO étaient disponibles le 1^{er} février 2011, soit plusieurs mois plus tôt par rapport aux années précédentes, lorsqu'ils étaient diffusés en mai. La diffusion des formulaires de demande plus tôt dans l'année permet aux étudiants de commencer à planifier plus rapidement et de disposer de plus de temps pour recueillir les renseignements requis pour présenter une demande.
- Les étudiants qui fréquentent un collège ou une université à temps partiel peuvent maintenant présenter une demande en ligne, ce qui accélère et facilite le processus. Les demandes ainsi présentées en ligne sont automatiquement transmises aux programmes du RAFEO auxquels les étudiants à temps partiel sont admissibles, notamment une nouvelle subvention de 500 dollars.
- La nouvelle application interactive, une première pour le gouvernement de l'Ontario, permettra aux étudiants d'obtenir de l'information et de vérifier l'état de leur demande de prêt à partir de leur téléphone intelligent. Les personnes qui ont présenté une demande au RAFEO auront maintenant accès en tout temps au montant auquel elles peuvent s'attendre et à la date à laquelle elles devraient recevoir ce montant.
- Les étudiants sont maintenant plus nombreux à rembourser leur prêt du RAFEO. Le taux de défaut de remboursement des prêts ontariens d'études a baissé à 8 % en 2009, le plus bas depuis que la province a commencé à mesurer ce taux en 1997, qui s'établissait alors à 23,5 %.
- Quelque 143 000 personnes, soit le quart des étudiants à temps plein de l'Ontario, ont reçu une subvention pour études postsecondaires en 2009-2010.

- Depuis 2010-2011, le gouvernement indexe l'allocation annuelle pour les livres, les fournitures et l'équipement sur l'inflation, pour qu'elle reflète les coûts réels que doivent assumer les étudiants et leurs familles.
- Les étudiants pourront conserver une plus grande partie du revenu qu'ils gagnent pendant leurs études sans que leur financement du RAFEO soit touché.
- Aucun intérêt ne s'accumule et aucun paiement n'est exigible sur la portion ontarienne de tous les prêts d'études du RAFEO pendant les six premiers mois suivant l'obtention du diplôme. En outre, le gouvernement remboursera les frais d'intérêt pendant cette même période.
- Pour les diplômés qui éprouvent des difficultés financières, une aide leur permet de repayer leur prêt en 15 ans (ou en 10 ans pour les emprunteurs qui ont une incapacité permanente). Le diplômé effectue un paiement abordable, calculé en fonction de son revenu et de la taille de sa famille, et le montant de ce paiement n'excède jamais 20 % du revenu familial.

Le Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario limite le montant annuel remboursable des prêts à 7 300 dollars pour une année scolaire de deux semestres.

- Depuis cette année, le gouvernement octroie une bourse d'études supérieures de l'Ontario à 1 000 étudiants supplémentaires, faisant passer le nombre d'étudiants ontariens boursiers des cycles supérieurs de 2 000 à 3 000.
- Les étudiants ont accès à une aide financière accrue pour leurs études. Le gouvernement a porté le montant maximal des prêts à 150 dollars par semaine pour les étudiants célibataires. La limite hebdomadaire pour les étudiants mariés et ceux qui ont des enfants a été augmentée à 350 dollars.
- Pour aider les étudiants mariés, le gouvernement réduit de 10 % la part de revenu que la conjointe ou le conjoint de l'étudiant doit verser pour contribuer à son éducation. Pour les étudiants mariés et ceux qui ont des enfants à charge, le gouvernement doublera aussi l'exemption de véhicule du RAFEO, de sorte qu'un véhicule d'une valeur maximale de 10 000 dollars n'aura aucune incidence sur l'évaluation du RAFEO de l'étudiant.

Soutien des étudiantes et des étudiants autochtones

Le gouvernement s'est engagé à fournir une éducation accessible et de qualité supérieure aux apprenants autochtones.

- Pour 2010-2011 et 2011-2012, l'Ontario consacre plus de 26 millions de dollars par année pour l'éducation postsecondaire des Autochtones. Volets du financement :

- o le Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones, qui accorde une aide financière aux apprenants autochtones par l'intermédiaire des bureaux de l'aide financière des établissements d'enseignement postsecondaire;
 - o les programmes des collèges et des universités et les services de soutien pour les apprenants autochtones;
 - o le financement des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pour compenser le coût de la prestation des programmes et des services de soutien reconnus par la province pour les apprenants autochtones;
 - o les initiatives ciblées pour les apprenants et les organisations autochtones.
- En mars 2011, le gouvernement a lancé le Cadre ontarien d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation pour les apprenants autochtones au tout premier Rassemblement sur l'éducation postsecondaire autochtone. Ce cadre est le plan gouvernemental pour la prestation de programmes de formation et d'éducation postsecondaire de grande qualité pour les Premières nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario.

Soutien à l'éducation postsecondaire en langue française

En 2010-2011, le ministère a augmenté le financement de l'éducation postsecondaire en langue française, le faisant passer à 84 millions de dollars. Volets du financement :

- le soutien de quelque 20 000 étudiants francophones qui fréquentent les collèges de langue française et les universités bilingues, une augmentation de 11 % par rapport à 2003-2004;
- l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française qui améliorera la qualité des programmes connexes et en facilitera l'accès;
- l'amélioration de l'accès aux programmes et aux services d'éducation postsecondaire en langue française, notamment l'élaboration de ressources d'apprentissage en langue française et l'offre de services de soutien aux étudiants.

Amélioration de l'accès et des occasions pour les groupes sous-représentés de l'Ontario

- L'Ontario a mis sur pied sept nouvelles équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne pour aider les jeunes à risque à obtenir un diplôme d'études secondaires et à faire des études postsecondaires, à suivre une formation ou à obtenir un emploi. On compte maintenant 21 équipes pour l'avancement de l'éducation qui soutiennent les jeunes pupilles de la Couronne en Ontario.

- Le gouvernement investit 22,8 millions de dollars sur deux ans pour aider quelque 22 880 étudiants de première génération à réussir dans leurs études au collège ou à l'université. Les fonds appuient 39 projets dans des collèges et des universités de la province.
- En 2011-2012, l'Ontario va commencer à exempter la pleine valeur des allocations de soins et d'entretien prolongés dans l'évaluation des besoins pour le RAFEO. Les pupilles de la Couronne qui ont été sous la tutelle d'une société d'aide à l'enfance jusqu'à leur 18^e anniversaire peuvent recevoir une allocation de soins et d'entretien prolongés pendant une période pouvant atteindre trois ans.

Une expérience étudiante enrichissante

Les étudiants ontariens de niveau postsecondaire sont satisfaits de la qualité de leur expérience d'apprentissage au collège ou à l'université.

- Soixante-dix-neuf pour cent des étudiants de premier cycle qualifient leur expérience d'apprentissage de bonne à excellente.
- Soixante-dix-huit pour cent des étudiants de premier cycle affirment que, si c'était à refaire, ils choisiraient la même université que celle qu'ils fréquentent actuellement.
- Soixante-seize pour cent des étudiants qui fréquentent un collège public sont satisfaits de leur expérience.
- Soixante-dix-neuf pour cent des personnes qui fréquentent un collège sont satisfaits de la qualité de leur expérience d'apprentissage en général dans leur programme d'étude.

Taux de diplomation supérieurs

L'accès amélioré aux études postsecondaires et les améliorations apportées aux expériences d'apprentissage se sont traduits par une hausse des taux de réussite des étudiants des collèges et des universités.

- Soixante-dix-neuf pour cent des étudiants de premier cycle obtiennent maintenant leur diplôme, ce qui représente une augmentation par rapport à 73 % en 2002-2003.
- Soixante-quatre pour cent des étudiants au collège obtiennent maintenant leur diplôme, ce qui représente une augmentation par rapport à 57 % en 2002-2003.

Les diplômés obtiennent de bons emplois rapidement

Les étudiants reçoivent l'éducation de grande qualité dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois et donner à la province un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir actuelle et future.

- En 2006, 94 % des diplômés des universités de la cohorte 2005-2006 disaient avoir trouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme.
- En 2008, 96 % des diplômés de la même cohorte disaient avoir trouvé un emploi dans les deux ans qui ont suivi l'obtention du diplôme, et 85 % travaillaient dans des domaines se rapportant à leur programme d'études.
- En 2010, près de 83 % des diplômés des collèges publics de la cohorte 2009-2010 disaient avoir trouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme.

Formation des médecins et du personnel infirmier de demain

Un meilleur appui pour les programmes de médecine aide l'Ontario à former plus de médecins et de personnel infirmier.

- Un plus grand nombre de personnes peut s'inscrire en médecine : 260 places seront créées dans les programmes de médecine de première année d'ici à 2011-2012, ce qui représente une augmentation de près de 38 % depuis 2002-2003.
- Trois nouveaux campus d'enseignement en médecine sont déjà ouverts à Kitchener-Waterloo, à St. Catharines et à Windsor. L'ouverture d'un quatrième à Mississauga est prévue pour 2011.
- Le nombre d'étudiants en soins infirmiers inscrits en première année à temps plein a augmenté de 28,4 % de 2005 à 2009.

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2010-2011	
Fonctionnement	6 826,54
Immobilisations	815,76
Effectif du ministère* (au 31 mars 2011)	1 225,00

Note : Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2011.

*L'effectif du ministère exclut le nombre d'employés occupant un poste saisonnier, les étudiantes et les étudiants ainsi que les employés en congé.

